

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANEX POWER 10X750ML
UFI : 5419-U0VU-800R-G9UA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6
1401 BAULERS
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-5500
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité) Centre
Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+352) 8002-
5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.
Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1-butoxypropane-2-ol	5131-66-8 225-878-4 603-052-00-8 01-2119475527-28	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 > 20 % Skin Irrit. 2; H315 > 20 %	>= 3 - < 5
Substances PBT et vPvB :			
Alanine, N,N-bis(carboxyméthyl)-, trisodium salt	164462-16-2 423-270-5423-270-5 01-0000016977-53	Met. Corr. 1; H290	>= 0,1 - < 1
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6 203-049-8 01-2119486482-31		>= 1 - < 3

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Balayer et enlever à la pelle.
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
1-butoxypropan-2-ol	Non attribuée		50 ml/m3	
		<** Phrase language not available: [FR] CUST - TD-99399 **>	50 ppm	
2,2',2"- nitrilotriethanol	Non attribuée	VLE 8 hr	5 mg/m3	BE OEL

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
---------------------	--------------------	--------------------	--------------------------------	--------

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

1-butoxypropan-2-ol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	147 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	52 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	43 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	22 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
2,2',2''-nitrilotriethanol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,1 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,25 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	13 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,25 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1-butoxypropan-2-ol	Eau douce	0,525 mg/l
	Eau de mer	0,0525 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,36 mg/kg
	Sédiment marin	0,236 mg/kg
	Sol	0,16 mg/kg
	STP	10 mg/l
	intermittent release	5,25 mg/l

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

2,2',2''-nitrilotriethanol	Eau douce	0,32 mg/l
	Eau de mer	0,032 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,7 mg/kg
	Sédiment marin	0,17 mg/kg
	Sol	0,151 mg/kg
	intermittent release	5,12 mg/l
	Sol	10 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: bleu
Odeur	: plaisante
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: n'a pas de point d'éclair
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: env. 11,0, 100 % à 20 °C
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,005 g/cm ³ à 20 °C
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.
Toxicité aiguë : Pas classé(e)

Composants:

1-butoxypropane-2-ol

5131-66-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): 3.300 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 651 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 3,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

164462-16-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

2,2',2''-nitrilotriéthanol

102-71-6:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): 6.400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): 1,8 mg/l
Durée d'exposition: 8 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Composants:

Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

164462-16-2:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

2,2',2''-nitrilotriéthanol

102-71-6:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Composants:

Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

164462-16-2:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

2,2',2''-nitrilotriéthanol

102-71-6:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

164462-16-2:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

Composants:

Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

164462-16-2:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau
Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau
Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Méthode: OCDE ligne directrice 474

2,2',2''-nitrilotriéthanol

102-71-6:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

164462-16-2:

Espèce	: Rat
NOAEL	: 262 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Symptômes	: Troubles rénaux

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1-butoxypropan-2-ol

5131-66-8:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 560 - 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Poecilia reticulata (Guppie)): 180 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Poisson): 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CE50 (Poisson): < 320 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 560 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
- NOEC (Selenastrum capricornutum): 560 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

164462-16-2:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les microorganismes	: EC20 (boue activée): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 0,5 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: > 100 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 204
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: > 100 mg/l Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: CL50: 142 mg/kg Durée d'exposition: 14 d Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les plantes	: CE50: 794 mg/kg Période d'essai: 19 d Espèce: Avena sativa (avoine) Méthode: OECD 208

2,2',2''-nitriлотriethanol

102-71-6:

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 450 - 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: DIN 38412 CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 11.800 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.390 mg/l Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Essai en statique Méthode: DIN 38412 CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 609,88 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.038 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 216 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 512 mg/l Durée d'exposition: 72 h

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Type de Test: Essai en statique

CE50 (*Scenedesmus subspicatus*): 512 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les
microorganismes

: CE50 (*Pseudomonas putida* (*Bacille Pseudomonas putida*)): >
10.000 mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Méthode: DIN 38412

CI50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Inhibition de la respiration

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Type de Test: Inhibition de la respiration

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1-butoxypropan-2-ol

5131-66-8:

Biodégradabilité

: Biodégradation: 90 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD 301 E

Remarques: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

164462-16-2:

Biodégradabilité

: Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 80 %

Lié à: voir texte créé par l'utilisateur

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD 301 F

Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable.

2,2',2''-nitriлотriethanol

102-71-6:

Biodégradabilité

: Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 100 %

Durée d'exposition: 5 d

Méthode: OECD 301 B

Biodégradation: 91 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Essai de Sturm modifié

ThOD

: 2,04 g/g

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1-butoxypropan-2-ol

5131-66-8:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 100
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,2

log Pow: 1,2 (20 °C)
pH: 7

Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

164462-16-2:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < -4 (25 °C)
pH: 11,4
Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE.

2,2',2''-nitriлотriethanol

102-71-6:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 42 d
Concentration: < 2,5 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 0,4
Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,75

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

164462-16-2:

Stabilité dans le sol : Remarques: Ne va pas être absorbé par le sol.

2,2',2''-nitriлотriethanol

102-71-6:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 7
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange contient des ingrédients considérés comme persistants, bio-accumulables et toxiques (PBT), ou bien très persistants et très bio-accumulables (vPvB).

Composants:

Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

164462-16-2:

Evaluation : Très persistant et très bioaccumulable (vPvB).. Persistant,

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

bioaccumulable et toxique (PBT).

2,2',2''-nitrilotriethanol

102-71-6:

Evaluation

: N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).. N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

: Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets

Le code européen des déchets
20 01 29*
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : 5131-66-8
1310-73-2
78-70-6
118-58-1

Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Classe de contamination de : WGK 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

l'eau (Allemagne)

pollue faiblement l'eau
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Contenu en composés
organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 3,01 %

Conformément au règlement
relatif aux détergents CE
648/2004

: <5% agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Irrit. : Irritation cutanée
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



TANEX POWER 10X750ML

WM 1215930

Numéro de commande: 0715930

Version 4.1

Date de révision 07.09.2026

Date d'impression 09.09.2026

le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000005574